

Législature 2017-2021

N°97

Message du Conseil communal au Conseil général du 19 décembre 2019

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations

1. Introduction

Chaque année, des dizaines de manifestations de toute sorte sont organisées sur le territoire de la Commune d'Estavayer. Tous ces événements contribuent à faire d'Estavayer une Commune vivante, animée et dynamique. Un des projets stratégiques du Conseil communal, présent dans son programme de législature, est de « susciter le développement et contribuer à la pérennité des manifestations culturelles, ceci en offrant des conditions-cadres attractives ». Dans ce sens, un guide est en train d'être réalisé pour faciliter le travail des organisateurs en résumant dans un document les informations et règles concernant les autorisations nécessaires à l'organisation des manifestations, la sécurité, la logistique ou encore la gestion des déchets.

Ce dernier point tient particulièrement à cœur au Conseil communal qui a décidé de demander, dès 2020, aux organisateurs de mettre en place un concept de gestion des déchets. Ce concept sera à présenter en remplissant un formulaire spécifique qui sera à joindre à la demande de manifestation.

En lien avec ce concept, le Conseil communal a décidé de demander aux organisateurs d'utiliser des gobelets réutilisables lors de toute manifestation organisée sur le domaine public, cela dans le but de réduire les déchets et d'améliorer la propreté des sites.

2. Objet du message

Par ce message, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer le crédit d'investissement nécessaire pour la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations. Dans un premier temps, il est prévu de demander l'utilisation de vaisselle réutilisable uniquement pour les verres, gobelets et tasses.

L'utilisation de récipients réutilisables présente de nombreux avantages pour les organisateurs, pour les visiteurs et pour la collectivité :

- Meilleure image auprès du public et des riverains due à la propreté de la manifestation ;
- Lutte contre le littering (déchets sauvages) ;
- Réduction de l'élimination des déchets ;
- Réduction du temps de nettoyage des sites ;
- Service dans une vaisselle de qualité ;

- Meilleur écobilan et réduction des déchets. En effet, une étude effectuée par la Confédération (OFEFP) a démontré que les gobelets réutilisables ont un écobilan nettement meilleur que les gobelets à usage unique. Un gobelet réutilisable peut être lavé plus de 150 fois, ce qui réduit considérablement la charge environnementale liée à l'utilisation de matière plastique et à l'incinération.

La Rosière, Fondation broyarde en faveur des personnes en situation de handicap, a décidé de développer la prestation de mise à disposition et de nettoyage de récipients réutilisables. La Commune d'Estavayer souhaite conclure un partenariat avec La Rosière pour soutenir les manifestations locales pour l'utilisation de récipients réutilisables. La Commune propose d'acheter un stock de récipients qui sera gratuitement à disposition des manifestations. Les organisateurs paieront ainsi uniquement la prestation de lavage qui sera proposée à un prix concurrentiel. Si les organisateurs ne souhaitent ou ne peuvent pas travailler avec le partenariat Commune-La Rosière, ils auront la possibilité de collaborer avec d'autres fournisseurs du marché, à leurs propres frais.

Les montants demandés dans ce message doivent servir à acquérir un stock de récipients réutilisables et à équiper un local de stockage dans la Ferme de Lully.

Il est précisé que les manifestations de minime importance pourront être exemptées d'utiliser la vaisselle réutilisable.

Le Conseil communal estime que le principe retenu est triplement gagnant au niveau de l'économie locale, de l'économie sociale et de la préservation de l'environnement.

3. Devis

Les montants suivants sont nécessaires pour la mise en place du concept :

Achat de 70'000 récipients divers (inclus impression et stockage) (tasses, verres à vin, gobelets, long drink)	CHF	84'600.00
Aménagement du local de stockage	CHF	20'000.00
Total HT	CHF	104'600.00
TVA 7.7 %	CHF	8'054.20
TOTAL TTC	CHF	112'654.20
TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit		<u>113'000.00</u>

Nous précisons que le montant de la vaisselle se base sur une offre d'un fournisseur suisse de qualité. En cas d'acceptation du message, des offres comparatives seront demandées.

4. Financement

Le montant de CHF 113'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de la Culture, du Tourisme et de la Sécurité (300 Culture). Le taux d'amortissement est fixé à 15 %, conformément à l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera de CHF 19'210.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 novembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétrey, Dicastère Culture, Tourisme et Sécurité